

**CCMMEP du 28 mai 2019**

## **Déclaration des élus Snec&Snepl-CTFC**

Nous, élus Snec&Snepl-CFTC, rappelons ici les principales revendications de l'intersyndicale des maîtres de l'enseignement privé sous contrat :

- La revalorisation immédiate des **salaires**.
- L'amélioration des **conditions de travail** (baisse du nombre d'élèves par classe, création des postes nécessaires) et la reconnaissance de la charge de travail des maîtres.
- La résorption de l'**emploi précaire**.
- La suppression de la possibilité d'imposer une **2<sup>e</sup> heure supplémentaire**.
- L'**égalité de traitement** entre les maîtres des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

Enfin, la réforme du baccalauréat général et technologique amènera une charge de travail supplémentaire aux évaluateurs. Le Snec-CFTC demande que celle-ci soit compensée par une **indemnité pour contrôle en cours de formation**.

Nous demandons à M. le Ministre de rétablir rapidement un dialogue social réel et sincère afin de trouver les mesures qui permettront d'améliorer significativement sur ces plans la situation des maîtres.